

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024 à 18 H 00  
SALLE DES FETES – MOUZIEYS-PANENS**

L'an deux mille-vingt-quatre, le neuf avril, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des Fêtes de MOUZIEYS-PANENS, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

**Etaient Présents :**

**Commune de CORDES :** Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL (Titulaires).  
**Commune de PENNE :** Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).  
**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :** Messieurs Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (Titulaires)  
**Commune de LES CABANNES :** Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires).  
**Commune de VAOUR :** Monsieur Jérémie STEIL (Titulaire)  
**Commune de LAPARROUQUIAL :**  
**Commune de MILHARS :** Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS (MILHARS)  
**Commune de ST MARCEL CAMPES :** Monsieur Alex BRIERE (Titulaire).  
**Commune de LIVERS-CAZELLES :** Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).  
**Commune de MOUZIEYS PANENS :** Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires).  
**Commune de SOUEL :** Monsieur Frank CEBAK (Titulaire).  
**Commune de BOURNAZEL :** Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).  
**Commune de VINDRAC-ALAYRAC :** Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire)  
**Commune de LE RIOLS :** Monsieur Serge BESOMBES (Le Riols)  
**Commune de LACAPELLE SEGALAR :** Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire).  
**Commune de LOUBERS :**  
**Commune de LABARTHE BLEYS :** Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).  
**Commune de MARNAVES :**  
**Commune de NOAILLES :** Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean- Philippe GINESTE (Titulaires).  
**Commune de ROUSSAYROLLES :** Monsieur Brice LAURET (Suppléant)  
**Commune de SALLES sur CEROU :**  
**Commune de ST MICHEL DE VAX :**  
**Commune d'AMARENS :** Monsieur Patrick MONTELS (Titulaire)  
**Commune de FRAUSSEILLES :** Madame Arielle BRUN (Titulaire).  
**Commune de DONNAZAC :** Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

**Pouvoirs :**

Madame Nathalie MULET à Monsieur Jérémie STEIL.  
Monsieur Bernard RIVIERE à Monsieur Alex BRIERE  
Monsieur Benoit OURLIAC à Monsieur Bernard ANDRIEU  
Monsieur Laurent DESHAYES à Monsieur Jean-Paul MARTY

***Formant la majorité des membres en exercice et représentés.***

**Absents et Excusés :** Messieurs Thierry DOUZAL (Salles sur Cérou), Claude GENIEYS (Loubers), Jean-Claude LAVY, Bernard TRESSOLS (Cordes), Serge DALMIERES (Bournazel), Matthieu AMIECH (St Michel de Vax).

Madame Sylvie GRAVIER a été élue secrétaire de séance.

**1-09.04.2024-Délibération arrêtant le vote des taux d'imposition 2024.**

Sur proposition et entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Conformément à l'avis de la Commission des Finances, réunie en date du 26 Mars 2024 pour étudier les préparations budgétaires 2024 et qui a validé la proposition d'une augmentation des taux des taxes additionnelles du foncier bâti, du foncier non bâti, de la taxe d'habitation additionnelle et le maintien du taux de la CFE 2024 à la hauteur de celui de 2023,



Le conseil communautaire,

- Vu le code des impôts,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

En exercice : 40

Présents : 34 (dont 4 pouvoirs)

Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)

Exprimés : 34

Pour : 29

Contre : 3

Abstention : 2

Décide :

D'arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation additionnelle pour l'exercice 2024, soit :

- Taux taxe foncière additionnelle : 12.11 %
- Taux taxe foncier non bâti additionnelle: 37.42 %
- Taux taxe d'habitation additionnelle : 11.63 %

- D'arrêter le taux de la contribution foncière des entreprises 2024 (CFE) soit :

- Taux CFE unique de zone 2024 : 31.89 %

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOLIDARITÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE		EPCI : 065 DU CORDAIS ET DU GAUSSE		N° 1259 EPCI (1)			
DEPARTEMENT : 81		TRESORERIE OU SGC : SGC DE GAILLAC		TAUX			
				2024			
ÉTAT DE RÉPARTITION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024							
PRÉSENTATION DES TAUX ET DES TAUX MOYENS PONDÉRÉS							
Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	4 900 650	11,52		5 181 000	592 533	12,11	622 744
Taxe foncière non bâtie additionnelle	423 436	35,60		438 800	165 119	37,42	162 575
Taxe d'habitation additionnelle	2 274 188	11,07		2 220 000	245 754	11,63	258 485
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	457 882	31,89		485 800	148 448	31,89	148 448
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total de la fiscalité additionnelle			
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			
				993 406		Total 1 492 350	
				148 448			
Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.							
Taxes additionnelles		Calcul du coefficient de variation proportionnelle (5 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>	
		8	9	10			
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus						
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 013 902	= 1,050 306				12,11	
Taxe d'habitation additionnelle	593 406					37,42	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)					11,63	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux		
CFE unique ou de zone	0,140						
CFE éolienne	>>>						
PRÉSENTATION DES PRODUITS INDÉPENDANTS DES TAUX VOTÉS							
TVA	IFER	TABCOM	TAFNB	Alloc. compensatoires	DCRTP	FN3IR	Total
817 964	81 022	0	9 618	80 529	0	181 183	817 900
PRÉSENTATION DES PRODUITS INDÉPENDANTS DES TAUX VOTÉS							
Produits attendus des taxes à taux votés (col. 7)	Ressources fiscales indépendantes des taxes votés (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024		À ALBI Le 14 MARS 2024			
1 492 350	817 990	1 180 300		Pour la Direction des Finances publiques, YVES JULIEN			
				Pour la Préfecture.			

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnée d'une copie de la délibération de vote des taux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

**Le Secrétaire de séance,  
La Vice-présidente**



Sylvie GRAVIER

**Le Président,**



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du